

Un temps sec et frais s'installe pour cette semaine, avec régulièrement des minimales en territoire négatif selon les jours. Les conditions sont très bonnes pour les labours, mais en cas de redoux il ne faut pas oublier de surveiller les parcelles à risque limaces sur les cultures encore en cours de levée, les pucerons près des réservoirs potentiels, et les levées de ray grass toujours d'actualité.

BLE

Limaces : en cas de redoux surveiller les levées encore en cours

La pression limace a été globalement faible cette année grâce à plusieurs périodes sèches cet été, et aux interventions culturales réalisées même si les limaces n'étaient pas toujours visées en priorité. Dans les parcelles à risque (biotope favorable, pas de travail du sol, peu d'auxiliaires), quelques attaques plus fortes ont néanmoins été observées. Dans ces situations les gelées actuelles freinent l'activité, mais sont encore insuffisantes pour détruire les populations qui peuvent se réactiver en cas de redoux. Installez des pièges qui rendent le suivi plus fiable et plus confortable pour détecter la présence avant l'apparition de dégâts. Noter néanmoins qu'une plantule de céréale à 2-3 feuilles s'accommode très bien d'une morsure à ce stade, et qu'une nouvelle feuille sort régulièrement même si c'est à un rythme moins soutenu. Ce sont surtout les parcelles en cours de levée qui nécessitent un suivi plus assidu car les plantules sont plus fragiles et elles se développent moins vite.

Ne pas mettre de granulés sous les pièges. Il est courant de penser que cela sur-estime le risque. C'était vrai avec les granulés types Mesuro (désormais interdit), car les limaces étaient attirées et mourraient sur place sous le piège, mais avec le métaldéhyde et surtout le phosphate ferrique c'est le contraire. Les limaces intoxiquées s'enterrent et meurent dans le sol. On ne voit donc rien sous le piège au moment du relevé le matin !

Deux solutions apportent plus de 50 granulés / m² à la dose homologuée : [Sluxx HP](#) à 7 kg/ha (0 IFT) et [Limagri GR Champ](#) à 7 kg/ha (1 IFT)

Le Sluxx est réputé plus sélectif et ne compte pas dans les IFT, mais la forme chélatée qu'il contient est tout aussi toxique pour les vers anéciques que le métaldéhyde ; à n'utiliser qu'en dernier recours donc.

Pucerons : continuer le suivi des 10 jours de présence

Les vols sont désormais très faibles et les conditions sont moins douces que l'an passé. Mais à l'expérience de la précédente campagne, il faut contrôler avant hiver, et lors d'un éventuel redoux important, que les parcelles n'ont pas été colonisées. Il faut observer sur plantes en privilégiant un après-midi ensoleillé. Dans ce cas ce n'est pas le seuil de 10% de pieds colonisés qui compte, mais le seuil de présence pendant plus de 10 jours.

Les parcelles à proximité de réservoirs à pucerons (haies, bois, vergers, maïs, repousses, ...) sont à surveiller plus particulièrement, car si les gros vols ne sont plus à craindre, de petits vols localisés sur quelques centaines de mètres sont toujours possibles.

Ne pas systématiser pour préserver l'efficacité des insecticides de végétation, et les auxiliaires même s'ils sont moins présents qu'au printemps. En cas de nécessité, utiliser par exemple [Cyplan 500](#) à 0,05L/ha (1 IFT).

Dés herbages : faut il encore continuer ?

On observe toujours des levées de ray-grass. Si l'on avait un hiver un peu rigoureux, vu leur faible stade de développement ils gèleraient probablement. Néanmoins, vu les niveaux d'infestations, dans le contexte de résistance et de changement climatique, on ne peut raisonnablement faire ce pari quand on observe plus d'une vingtaine de plantes par m². Tant que l'hiver n'est pas franchement installé, et que l'on ne prévoit pas de fortes gelées ou de fortes amplitudes thermiques, il est donc conseillé de continuer les applications de racinaires d'automne en privilégiant les conditions de sol humide. On évitera donc les conditions sèches et froides de la semaine, mais en se tenant prêt à redémarrer en cas de redoux humide. Les applications sur sol sec en début de campagne ont parfois conduit à des insuffisances d'efficacité pouvant aller, dans les cas les plus compliqués, jusqu'à destruction de la culture et re-semis.

COLZA

Altises : peu de traitements nécessaires au final

Le débat sur les altises repose sur une grande confusion entre nuisibilité du ravageur et espérance de moindre perte (et non gain de rendement) procurée par un traitement. Vu la biologie du ravageur, la résistance aux pyrèthres et leur mode d'action, on peut pourtant se douter que l'efficacité des traitements est très modeste. Effectivement les gains de rendement dans les essais sont très limités même sur de fortes pressions (puisque l'on choisit normalement ces parcelles pour faire les essais). En clair, les altises peuvent provoquer de gros dégâts dans certaines parcelles, mais les traitements ne les réduisent que faiblement. Au final ce qui se révèle important pour la pérennité de la culture, ce n'est donc pas de dissenter autour d'un seuil (moins sévère en Allemagne par exemple), mais de réfléchir à comment éviter d'avoir des altises et/ou comment limiter leur impact. Il est évident que ce n'est pas en multipliant les interventions peu ou pas du tout efficaces et qui ne laissent aucune chance aux auxiliaires, mais au contraire en favorisant les processus de régulation naturels et les stratégies d'évitement dans une démarche de protection intégrée. Le pire c'est que les secteurs les plus touchés à savoir le plateau Picard, sont aussi ceux qui présentent les taux de résistance aux pyrèthres les plus élevés !
Nb : pas risque charançon du bourgeon terminal cette année.

Altises, méligèthes la même histoire ?

Cette histoire d'altises n'est pas sans rappeler celle des méligèthes. Après avoir mis en exergue quelques parcelles ayant subi de très fortes attaques de méligèthes, ce ravageur est passé à l'époque, du statut de ravageur secondaire, au statut de ravageur majeur avec à la clé une intensification de la pression insecticide. En même temps la pression méligèthes augmentait, profitant probablement de la perturbation des processus de régulation naturels. En toute logique les populations résistantes se sont généralisées, en toute logique les agriculteurs ont arrêté de traiter et comme la nature n'est pas rancunière, aujourd'hui les populations se régulent toutes seules dans la majorité des cas. Cerise sur le gâteau, les méligèthes sont aujourd'hui considérées comme des insectes polinisateurs. Les altises ne sont certainement pas polinisatrices, mais peut-être qu'on leur découvrira un jour d'autres vertus, et à ce jour c'est exactement la même histoire qui se rejoue comme sur d'autres bioagresseurs.

Désherbage : applications complémentaires

Avec la baisse des températures, et notamment des maximales qui ne dépassent plus les 10°C, nous allons pouvoir envisager les applications d'antigraminées racinaires. Ces interventions à base de spécialités type [Kerb Flo](#) 1,875 L/ha maxi (1 IFT) ou [Legurame PM](#) 3 Kg/ha (1 IFT) moins bon sur brome et pâturin annuel, sont en effet importantes pour introduire un mode d'action supplémentaire dans la lutte contre les graminées résistantes et la VULPIE à l'échelle de la rotation. Si vous avez ou avez eu la possibilité de de biner, l'intervention peut être localisée sur le rang ce qui est encore meilleure pour la lutte contre les résistances. La solution [Ielo](#) 1,5 L/ha (1 IFT) s'utilise comme le Kerb sur les graminées avec un petit spectre dicot complémentaire.

Les interventions anti-dicots (sanve, ravenelle au stade jeune) vont pouvoir également démarrer si le temps froid se confirme. Les sanves sont un souci dans le colza car potentiellement très nuisibles, et de la même famille botanique donc peu d'herbicides sont à la fois efficaces et sélectifs. De plus les graines se conservent longtemps dans le sol. La solution [Callisto](#) à 0.15 L/ha appliqué 1 ou 2 fois (1 ou 2 IFT) est la plus économique avec un spectre intéressant sur sanves et betteraves sauvages. Intervenir sur cuticules de colza durcies

par le gel entre 6 et 9 feuilles. Des symptômes de phyto-toxicité peuvent apparaître voire des pertes de pieds. Utiliser ce produit seul et minimum 8 à 10 jours après un éventuel anti-graminées.

Le [Cent 7](#) à 0.3 L/ha ou 2 x 0,2 L/ha à 15 jours d'intervalle (0.75 à 1 IFT) s'utilise à partir du stade 4-6 feuilles, seul et sans adjuvant, sur des colzas secs et en bon état végétatif et des sanves au stade rosette maximum. Du gel dans les 2-3 semaines suivantes améliore l'efficacité.

Le binage règle 2/3 des problèmes difficiles

Sur les adventices difficiles sanves, betteraves sauvages, géranium... les herbicides sont souvent irréguliers, d'où l'intérêt du binage en parcelles à problèmes. Un simple binage que vous avez peut-être pu réaliser (nombreux jours disponibles cette année), règle déjà 2/3 des problèmes (30 cm biné sur 45), et sur le rang il faut compter sur le pouvoir étouffant du colza qui complète bien l'action de l'herbicide.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 29 novembre 2016 (BSV N°11), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'accréditation multi-sites porté par l'APCA.